Association des Blogueurs de Guinée ABLOGUI

DÉCLARATION

Déclaration N°09/BE/ABLOGUI/2025 relative à la perturbation du réseau internet à l'occasion du scrutin référendaire

Conakry, le 21 septembre 2025 – L'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) constate avec indignation la perturbation de l'accès à Internet en Guinée. Ces restrictions affectent particulièrement les plateformes Facebook et Telegram. Elles ont commencé quelques heures avant l'ouverture des bureaux de vote pour le référendum portant sur l'adoption ou non du projet de nouvelle Constitution. D'après les données remontées par notre réseau de moniteurs indépendants établi sur l'ensemble du pays et les analyses de nos experts, les perturbations se poursuivent. Ces données obtenues à travers des tests et des témoignages confirment:

- Un bridage de la connexion internet chez la quasi-totalité des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui se traduit par une latence élevée de la connexion. Dans certaines zones, il était quasi impossible d'utiliser des services internet sans recourir à un VPN.
- Une restriction spécifique visant la plateforme de messagerie Telegram qui reste difficilement accessible.
- Une limitation partielle du réseau social Facebook se caractérisant par l'impossibilité d'afficher des images et vidéos sans utilisation d'un réseau privé virtuel .

Ces perturbations restreignent la libre circulation de l'information autour du scrutin référendaire, entravent le travail des journalistes, blogueurs et observateurs électoraux, et limitent la libre expression des citoyens.
Dans un contexte électoral, de telles restrictions constituent une menace directe à la transparence, à la crédibilité du processus et sapent la confiance des citoyens dans le processus;
L'ABLOGUI rappelle que l'accès à Internet et aux plateformes numériques est un droit fondamental, reconnu comme tel par de nombreux traités et conventions ratifiés librement par la République de Guinée, et qu'il est essentiel pour l'exercice de la démocratie, particulièrement lors des élections et consultations populaires. Aussi, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) en son article 19 la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), en son article 9 et la Charte de la Transition en ses articles 19 et 23 consacrent tous la protection de la liberté de conscience, la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à l'information.

Siège social : 814 Boulevard de Bellevue, Hamdallaye Rond-Point, C/Ratoma, Conakry
Tel : +224 626 39 77 09 – Email : contact@ablogui.org - Site web : www.ablogui.org / www.lahidi.org

Association des Blogueurs de Guinée

DÉCLARATION

L'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) condamne cette cybercensure et appelle les autorités guinéennes à :

1. Garantir en toutes circonstances la disponibilité et l'accessibilité d'Internet et des services numériques ;
2. Renoncer à toute forme de restriction qui compromet l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et le droit à l'information ;
3. Favoriser un environnement numérique transparent, inclusif et respectueux des droits humains.

Elle réaffirme son engagement à poursuivre le monitoring citoyen de l'espace numérique guinéen et à alerter sur toute éventuelle entrave au libre exercice des droits des citoyens en ligne.

Le Bureau Exécutif de l'ABLOGUI

Contacts presse :

Email : contact@ablogui.org
Telegram et Whatsapp : +224 623 13 23 24